

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062025019)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En application du titre 1 du livre V du Code Général des Collectivités Territoriales, traitant des dispositions applicables à Paris, Marseille, Lyon, les Conseils d'arrondissement sont chargés de gérer les équipements inscrits à l'inventaire des équipements de proximité des arrondissements.

ARTICLE 1^{er} : Le présent projet de délibération a pour objet d'autoriser le Maire du 6^e arrondissement à signer avec les associations ci-après désignée une convention d'occupation permanente pour les salles occupées au Centre André Malraux **du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 26 juin 2026 :**

- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Éveil (AISE) ;
- Association Art et Yoga ;
- Association Be-Fit ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Compagnie Les Exquises ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Katapulte Production ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Moving Forward ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association Santé Forme Loisirs (anciennement Santé Forme Paris) ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Taichi Chuan Santé et Défense ;
- Association VSArt.

Pour les associations proposant des activités physiques et sportives, il a été procédé à une vérification des diplômes et titres requis pour l'encadrement rémunéré de celles-ci, afin de s'assurer de leur conformité aux articles L-212-I et L-212-11 du Code des Sports.

Conformément à la délibération DDCT-2018-85, une facturation sera adressée à chaque association bénéficiant de créneaux, sur la base d'une tarification horaire de 2,50 euros. Un tableau joint en annexe présente le détail des occupations (semaine-type) au Centre André Malraux pour cette nouvelle saison.

Les dossiers des associations peuvent être consultés au Secrétariat de la Direction Générale des Services.

Je vous remercie, mes chers collègues, de bien vouloir délibérer et de me donner l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux et de la Mairie.

Le Maire du 6^e arrondissement

Autorisation donnée au Maire de signer les Conventions entre la Mairie du 6^e arrondissement et les Associations, relatives à l'occupation permanente des locaux au Centre André Malraux. (062025019)

- Association pour l'Initiation aux Stratégies d'Éveil (AISE) ;
- Association Art et Yoga;
- Association Be-Fit ;
- Association Centre pour l'Art, la Danse, l'Enseignement et la Culture (CADENCE) ;
- Association Club de Bridge du 6^e ;
- Association Compagnie Act & Bloom ;
- Association Compagnie Obéron-Rêve ;
- Association Compagnie Les Exquises ;
- Association Générale des Familles du 6^e (AGF 6) ;
- Association Katapulte Production ;
- Association Kogakukan Judo 6 ;
- Association Memory-Mouvement ;
- Association Moving Forward ;
- Association Paris Ateliers ;
- Association Santé Forme Loisirs (anciennement Santé Forme Paris) ;
- Association Sens du Mouvement ;
- Association Sport et Loisirs du 6^e Arrondissement ;
- Association Taichi Chuan Santé et Défense ;
- Association VSArt.

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2511-13 et L.2511-16 ;

Vu la délibération DDATC-2004-0159 inscrivant le Centre André Malraux sis au 112, rue de Rennes Paris 6^e à l'inventaire des équipements de proximité ;

Vu la délibération DDCT-2018-085, relative à la fixation des redevances liées à l'occupation du Centre André Malraux (6^e),

Vu la Délibération DDCT-2020-23 fixant l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement a la charge,

Vu le rapport présenté par

Sur la proposition de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France :

DELIBERE

Article unique : que soit donnée à Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e arrondissement, Conseiller Régional d'Île-de-France, l'autorisation de signer les conventions relatives à l'occupation permanente des salles du Centre André Malraux du lundi 1^{er} septembre 2025 au vendredi 26 juin 2026.

VOTANTS : POUR : CONTRE : ABSTENTION : NPPV :

..... par les Conseillers à

Le Maire du 6^e arrondissement